

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024



– L'EARL TROIS VALLEES –

LAURÉAT DU TERRITOIRE MOYENNE VALLEE DE LA SOMME

En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques –
Prairies et parcours.

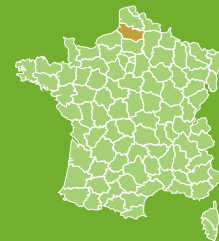
CATÉGORIE :

Pâturage prioritaire

LOCALISATION

Région : SOMME (80)

Territoire : Moyenne Vallée de la Somme - CORBIE



Section : Plaines et Piémont

/Humide

Catégorie : Pâturage prioritaire
(fauche secondaire)

FOCUS PROJET

Nicolas LAMOTE est gérant de l'EARL DES TROIS VALLEES depuis 2007, sur l'exploitation en polyculture élevage équin, située à CORBIE, dans la Somme (80).

Nicolas possède au total 30 chevaux dont 28 juments. Il élève environ une vingtaine de poulains par an pour la vente aux particuliers.

En plus de l'élevage il produit de la céréale, des oléagineux, de la betterave sucrière et de la pomme de terre.

L'alimentation des animaux est principalement assurée par la surface fourragère. Nicolas possède 42 ha de prairie dont 23 sont situées dans le marais et destinées au pâturage. Le reste de la surface en herbe est utilisée en fauche pour l'alimentation hivernale. En période de pâturage, les animaux ne sont pas complémentés. En période hivernale, ils sont nourris au foin produit sur l'exploitation, seul un aliment du commerce est acheté en complément pour l'hiver.

La parcelle présentée au concours est située dans le marais de Corbie. Elle est gérée uniquement par pâturage, de mi-mai à fin octobre. Nicolas y pratique un pâturage extensif, aucune fertilisation n'est réalisée, il intervient uniquement pour le broyage des chardons durant l'été. Une partie de la parcelle est plus humide l'hiver, ainsi l'éleveur a fait le choix de la séparer en deux afin de limiter l'accès au printemps.

Le choix de scinder la parcelle en deux permet à l'éleveur de pâturer le 1er parc moins humide au printemps, et de profiter de la flore plus précoce, celui-ci étant en partie dominé par des graminées de type : Ray-grass, Houlloupe laineuse, ou encore Pâturin commun. Les chevaux peuvent ainsi profiter à partir de juillet de l'ombrage et de la végétation tardive du 2nd parc caractérisé par une végétation plus tardive de marais, et dominée par les Carex, Joncs, Phalaris et les ligneux. Ce pâturage plus tardif dans le marais permet également un bon développement de la diversité floristique dont une abondance de légumineuses (Lotier des marais, Trèfle des prés, Vescs des prés, Vescs des marais ...) contribuant à la valeur alimentaire.



**STRUCTURE
ACCOMPAGNATRICE**

**Chambre d'agriculture de
la Somme**



LES FORCES RETENUES PAR LE JURY



L'équilibre et la cohérence concernant l'utilisation de cette parcelle qui profite à la fois :

- Aux animaux : Contribue fortement à l'autonomie fourragère de l'exploitation. La diversité des espèces permet une bonne valeur alimentaire, et une alimentation équilibrée (graminées, légumineuses).
- A la végétation : Maintien et développement de la diversité floristique. Maintien d'espèces rares et d'intérêt patrimoniale telles que : Orchis négligée, pigamon jaune, troscart des marais, carex à fruits écaillés..
- Aux IAE : Entretien et maintien des bosquets et zones ligneuses, maintien de l'ouverture des milieux.
- A la faune : Busard des roseaux, Vanneaux huppés, Criquet palustre, Criquet ensanglanté, Bruant jaune
- **Et surtout à l'éleveur : Maintien d'un élevage économiquement viable sur un territoire où l'élevage diminue fortement d'années et en années..**



L'organisateur du concours sur le Territoire Moyenne Vallée de la Somme – 80 - SOMME

Moyenne Vallée de la Somme

EN SAVOIR PLUS :

Située au cœur du département de la Somme, entre Abbeville et Corbie, la moyenne vallée de la Somme possède une identité forte et abrite des zones humides constituées de prairies, d'étangs, de marais tourbeux... Ces espaces représentent une grande diversité d'habitats aquatiques et amphibies ainsi que des végétations terrestres très diversifiées. Les prairies et les pratiques agricoles associées permettent, tout en limitant le boisement progressif, le maintien d'espèces et d'habitats d'intérêts patrimoniaux. L'agriculture, et plus particulièrement l'élevage, est donc une alliée pour le maintien de ces espaces ouverts ainsi que de la biodiversité et des paysages qui leur sont associés. Flore patrimoniale : Orchis négligée, Ache rampante, Silène fleur-de-coucou. Faune patrimoniale : Vanneau huppé, Criquet ensanglanté, Procris de l'Oseille.

Depuis 2015, le PMAZH (Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides) mène des actions en faveur du maintien de d'élevage, d'une agriculture viable, et de la préservation des zones humides, ainsi que de leurs fonctionnalités agro-écologiques. Le programme est animé par la Chambre d'agriculture de la Somme, le Conseil départemental de la Somme, et le Conservatoire des Espaces Naturels Hauts-de France. Il est financé à 70% par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

La Moyenne Vallée de la Somme est l'un des 7 sites pilotes retenus, en faveur du maintien de l'agriculture dans les zones humides du Bassin Artois-Picardie.

CONTACT :

Anaïs MONTEL – Chambre d'Agriculture de la Somme
07.84.24.01.87 a.montel@somme.chambagri.fr

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

5 Candidats au jury local

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :

Grande culture (céréale)
Elevage de bovins.

CONTEXTE AGRICOLE ET PAYSAGER :

Prairies et bas-marais
tourbeux alcalins
Reconnaissance du territoire
: ZNIEFF, Natura 2000 (ZSC et
ZPS) et site RAMSAR.